

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC

**AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 535.1-2026
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 535-2019 AYANT POUR OBJET DE
RÈGLEMENTER SPÉCIFIQUEMENT LES NUISANCES CAUSÉES PAR
L'UTILISATION DE VÉHICULES EN TOUS GENRES SUR PISTE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 6 juillet 2026, a adopté le règlement numéro 535.1-2026 portant le titre de :

RÈGLEMENT NUMÉRO 535.1-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 535-2019 AYANT POUR OBJET DE RÈGLEMENTER SPÉCIFIQUEMENT LES NUISANCES CAUSÉES PAR L'UTILISATION DE VÉHICULES EN TOUS GENRES SUR PISTE

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 9^E JOUR DU MOIS DE JUILLET DE L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX.

La greffière adjointe,

Nicole Richard